



VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Le 9 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie
- Salle Marcel Regout sous la présidence de Gaelle
MOREAU, suivant convocation transmise le vendredi 3
juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALPHAND Thierry, ALTOBELLI Jacques, BARONNAT Bernard, BECKER Eric, CHERFILS Jacqueline, CLERET DE LANGAVANT Maixent, COQUILLAT Catherine, FISCHER Maryline, KIRKYACHARIAN Luc, LIMARE Camille, MOREAU Gaelle, MOUTIER Gerard, PIRON Silène, TURPIN-HUTTER Anne, VIESSANT Celine

Excusé ayant donné procuration : ADISSON Frank à MOREAU Gaelle, BALCET Fanny à FISCHER Maryline, BROUMAULT Olivier à MOUTIER Gerard, QUANTIN Lauriane à BECKER Eric

Secrétaire de séance : FISCHER Maryline

2026-059 - ECHANGE PARCELLAIRE AVEC MONSIEUR RÉMI FOURCROY

La Commune et Monsieur Rémi Fourcroy souhaitent procéder à un échange de terrains dont la valeur totale est équivalente visant à régulariser la propriété du parking de la chapelle de Béassac.

Les parcelles concernées sont :

	Rémi Fourcroy	Commune
Surface	G1709 ; 110m ² ;	B1136 ; 535m ²

L'opération s'effectuera sans versement d'une soulte;

Considérant que conformément à l'article L.2241-1 du CGCT, les communes de moins de 2 000 habitants ne sont pas tenues de recueillir l'avis des services de France Domaine

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver l'échange des terrains tels que présenté dans le tableau ci-dessus, étant précisé que tous les frais afférents à cette affaire seront partagés à hauteur de 50%.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 005-200064657-20260709-2026_059-DE

D'autoriser Madame le Maire ou ses délégués à signer l'acte authentique se rapportant à cette échange.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 9 juillet 2026

La présidence de séance,
Gaelle MOREAU

Le secrétariat de séance,
Maryline FISCHER